

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 AVRIL 2011

<u>Présent-e-s</u> :	Mme	Béatrice	Guex-Crosier	DCe	<i>Présidente</i>
	M.	Christian	Hottelier	BA	<i>Vice-président</i>
	M.	Ginior	Rana Zolana	LR&+	<i>Secrétaire bureau</i>
	M.	Patrice	Arioni	DCe	<i>Conseiller</i>
	M.	Bernard	Boymond	DCe	<i>Conseiller</i>
	M.	Christophe	Cortiglia	DCe	<i>Conseiller</i>
	Mme	Muriel	Devins	LR&+	<i>Conseillère</i>
	M.	Daniel	Fischer	DCe	<i>Conseiller</i>
	M.	Florian	Giacobino	LR&+	<i>Conseiller</i>
	M.	Alexandre	Krasnosselski	DCe	<i>Conseiller</i>
	Mme	Inès	Micheli Kristof	LR&+	<i>Conseillère</i>
	M.	Thierry	Schmid	BA	<i>Conseiller</i>
	Mme	Helen	Schneuwly	LR&+	<i>Conseillère</i>
	M.	Jacques	Vallet	BA	<i>Conseiller</i>
	M.	Alain	Walder	DCe	<i>Maire</i>
Mme	Nicole	Mouty	BA	<i>Adjointe</i>	
M.	Georges	Vuillod	LR&+	<i>Adjoint</i>	
M.	Claude	Crottaz		<i>Secrétaire général</i>	
<u>Excusé-e-s</u> :	Mme	Evelyne	Moll	LR&+	<i>Conseillère</i>
	M.	David	Pittier	BA	<i>Conseiller</i>
	Mme	Sylvianne	Schrag	DCe	<i>Conseillère</i>
<u>Procès-Verbaliste</u> :	Mme	Frédérique	Barbe		

BA : Bardonnex Alternative
 DCe : Démocrate chrétien et Entente
 LR+ : Libéral, Radical et Plus

Mme B. Guex-Crosier, présidente du Conseil municipal, souhaite la bienvenue au public présent ainsi qu'aux membres de l'assemblée ; elle excuse l'absence de Mmes E. Moll et S. Schrag et de M. D. Pittier ; elle ouvre la séance à 20h30.

I APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

- I. Approbation de l'ordre du jour
- II. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 février 2011
- III. Communications du Bureau du Conseil municipal
- IV. Communications du maire et des adjoints
- V. Rapport des commissions :
Sociale et culture : règlement du Fonds de décoration. Par M. Ginior Rana Zolana
- VI. Projets de délibération, résolution, motion :
 - VI.1. *P-D-1266 Crédits budgétaires supplémentaires de fonctionnement 2010*
 - VI.2. *P-D-1267 Approbation des comptes 2010*
 - VI.3. *P-D-1268 Adaptation des indemnités du maire et des adjoints par un crédit supplémentaire de fonctionnement 2011*
 - VI.4. *P-D-1269 Adaptation des jetons de présence des conseillers municipaux par un crédit supplémentaire de fonctionnement 2011*
 - VI.5. *P-D- 1270 Prise en charge de frais de garde d'enfants ou autre personnes à charge des élus par un crédit supplémentaire de fonctionnement 2011*
 - VI.6. *P-D-1271 Proposition relative à la division d'une parcelle du domaine public communal en deux parcelles, à la constitution d'une servitude d'usage extérieur et d'une servitude de passage public à pied*
 - VI.7. *P-D-1272 Vente de deux parcelles situées en France mais propriété de la commune de Bardonnex au profit du département de la Haute-Savoie dans le cadre de l'aménagement du carrefour giratoire au Pont-de-Combe*
 - VI.8. *P-D-1273 Révision du Fonds de décoration de la commune de Bardonnex*
 - VI.9. *P-D-1274 Crédit d'étude de CHF 30'000.- destiné à la rénovation et à la réhabilitation de la laiterie de Compesières*
 - VI.10 *P-D-1275 Crédit d'étude de CHF 175'000.- destiné à l'élaboration d'un programme de construction d'une halle pour les activités artisanales.*
 - VI.11 *P-D-1276 Crédit d'investissement de CHF 69'000.- destiné à l'installation d'un système de fermeture électromécanique des accès des bâtiments communaux*
 - VI.12 *P-R-1026 Pour une mise en valeur des produits agricoles de proximité*
- VII. Propositions individuelles, questions et divers
- VIII. Calendrier

➔ **N'appelant aucune rectification, l'ordre du jour de la présente séance est approuvé.**

II APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 FÉVRIER 2011

- ➔ **N'appelant aucune modification, le procès-verbal de la séance du 15 février 2011 est approuvé avec remerciements à son auteur.**

III COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

1. Suite à la modification de la LAC, loi sur l'administration des communes, adoptée par le Grand Conseil, l'ACG, association des communes genevoises, bénéficie désormais d'un nouveau statut juridique. Celui-ci confère désormais un certain nombre de nouveaux droits et compétences aux Conseils municipaux. Une séance présentant ces modifications sera organisée durant l'été.
2. Les membres du Conseil municipal sont cordialement invités, ce dimanche 17 avril à 11h30 au centre communal, à participer à la remise des prix du concours de photographie organisé par la Mémoire de Bardonnex.

IV COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

1. Rénovation du musée de l'Ordre de Malte

M. A. Walder fait lecture d'un courrier, reçu de la Fondation du musée de l'Ordre de Malte, remerciant la commune pour l'aide financière apportée à la rénovation du musée.

2. Étude sur la mobilité

L'étude sur la mobilité est en cours et quelques indications, permettant de réduire les soucis rencontrés par un élève handicapé, ont été données. Un crédit de réalisation sera prochainement proposé au Conseil municipal afin de faciliter l'intégration de cet enfant. Pour l'heure, une auxiliaire médicale a été engagée par le DIP (département de l'instruction publique) afin de l'assister dans ses activités scolaires.

3. Construction sauvage à Landecy

Le DCTI, département des constructions et technologies de l'information, a refusé la demande d'autorisation de construire d'un bâtiment de production et bureau, d'un hangar de stockage et d'un poulailler à Landecy. **M. A. Walder** cite les raisons du refus exprimées dans la décision du 4 avril dernier.

4. Pont-de-la-Fin – station-service

MM. A. Walder et G. Vuillod ont reçu les exploitants de la station-service sise à proximité de la douane de Croix-de-Rozon. Ces derniers ont exprimé leur crainte suite au récent braquage dont ils ont été les victimes. Compte tenu des compétences et des moyens restreints de la commune, la présence d'un îlotier du poste de police de Carouge s'est avérée très utile.

5. Services industriels de Genève SIG – réseau de fibre optique

Les SIG envisagent de mettre en place un réseau de fibre optique sur l'ensemble du canton. Bien que les installations en périphérie ne doivent prendre place qu'en 2015-2020, le réseau de tubes vides installé sur la commune de Bardonnex trouvera peut-être ainsi une utilité. **M. A. Walder** ajoute que l'intégralité du projet devrait être financée par les SIG et Swisscom.

6. École de Compesières

M. A. Walder a rencontré les directeurs des écoles de Compesières et du Pré-du-Camp ainsi que les autorités de Plan-les-Ouates afin de discuter de la convention assurant aux élèves de Saconnex-d'Arve de pouvoir suivre leur scolarité à Compesières ; même s'ils ont, dans un premier temps, fréquenté la petite école de Saconnex-d'Arve. Sachant qu'actuellement 17 enfants domiciliés sur la commune de Plan-les-Ouates fréquentent l'école de Compesières, une négociation quant à une participation financière de cette dernière sera entérinée.

7. Trafic poids-lourds

En raison d'un important chantier situé route de Malagnou, de nombreux camions sillonnent la commune de Bardonnex pour se rendre à la Tuilerie où ils déversent leurs remblais. Alertés, les îlotiers de Carouge ont constaté la problématique ; ils seront dorénavant très attentifs à la vitesse et au chargement des camions ainsi qu'à l'emprunt de routes plus adaptées au déplacement des poids-lourds.

8. Agents de police municipale (APM)

La convention, permettant aux agents de police municipale de Plan-les-Ouates d'user de leurs prérogatives sur le territoire de la commune de Bardonnex, a été signée. Dès qu'elle aura été avalisée par le Conseil d'Etat, les prestations attendues des APM, ainsi que leur financement, seront définies dans une seconde convention.

9. Associations sportives communales

Deux contrats de prestations sur trois ont été signés et retournés à la mairie. A réception du dernier contrat, une copie de chacun d'entre eux sera adressée à la commission des routes.

10. Crèche de la Cigogne - extension

M. A. Walder a participé au bouquet de chantier de l'extension de la crèche de la Cigogne. Le nouvel espace, offert par la création d'un appendice moderne à l'ancienne maison, est très intéressant.

11. Boucle du bus à Landecy et aménagement de places de parking dans le village de Bardonnex

Le mandat, pour l'étude de la boucle de rebroussement de bus à l'entrée du village de Landecy, a été donné aux ingénieurs civils Babel et à l'entreprise Citec; l'objectif de la commune est d'être prêt pour les changements d'horaires européens qui prendront place en décembre 2011. Concernant l'aménagement des places de parking dans le village de Bardonnex, un plan de marquage définitif en blanc, permettant l'intégration de lieux pour le dépôt des ordures ménagères, sera prochainement réalisé.

12. Vélos en libre service

L'État de Genève, en partenariat avec les TPG, souhaite développer un projet de vélos en libre service. La commune de Bardonnex a fait acte de candidature pour l'installation de deux stations, l'une au Pont-de-la-Fin, l'autre à Bardonnex. L'investissement pour l'installation d'une station, à la charge de la commune, est estimé à CHF 50'000.- ; l'investissement pour l'achat des vélos, leur entretien et leur exploitation devraient être à la charge des TPG, par le biais d'un contrat de prestations avec l'État de Genève.

13. Club des Aînés

MM. A. Walder et G. Vuillod ont participé à l'assemblée générale du Club des Aînés. Quelques situations ont été clarifiées ; dorénavant, une invitation au repas des Aînés sera adressée à tous les cotisants du club, néanmoins, seuls les membres du comité, dès qu'ils auront été identifiés, seront conviés à la sortie automnale. De plus, au vu des diverses activités du club, il a été décidé de privatiser la salle qu'il occupe à la Bossenaz.

D'autre part, M. A. Walder propose que la commission des bâtiments réfléchisse à l'opportunité d'ouvrir à la location, la deuxième salle de la Bossenaz, aux habitants de la commune de Bardonnex.

14. EMS de Drize

La séance du Conseil de Fondation du 7 mars dernier s'est déroulée à l'intérieur du bâtiment de l'EMS; **Mme N. Mouty** espère que les chambres et espaces spacieux offerts plairont aux futurs résidents. Les aménagements extérieurs seront réalisés entre les mois de juin et septembre.

Les admissions des résidents seront effectuées dès le 1^{er} juin, à raison de quatre par jour. Le prix de la pension en 2011 sera de CHF 259.- par jour. L'inauguration prendra place en automne.

15. Association de la P'tite Bouffe

L'assemblée générale de la P'tite Bouffe s'est déroulée le 17 mars dernier ; M. Jean-Claude Dick, qui a été reconduit à la présidence, a souhaité remercier les membres du Conseil municipal et de l'Exécutif pour son soutien tout au long de l'année.

16. FASE

Lors de la séance annuelle du groupe de pilotage, qui s'est déroulée à Bardonnex, il a été annoncé que la commune de Plan-les-Ouates avait réintégré la FASE et qu'un deuxième TSHM (travailleur social hors-murs) serait engagé. Quant au « Bus Bouge », répondant aux inquiétudes de **Mme N. Mouty**, celui-ci a bel et bien sillonné la commune mais n'a rencontré aucun jeune en raison des conditions hivernales.

17. SIG – village de Landecy

Dans quelques jours, les SIG procéderont à la réfection complète du tubage de la canalisation gaz du village de Landecy. Ce dernier sera ouvert ponctuellement pour la réalisation de ces travaux qui devraient durer trois mois.

18. Mesures de ralentissement dans le village de Charrot

Les bacs ont été installés dans le village de Charrot. Les chicanes fonctionnent très bien mais posent problème aux véhicules à fort encombrement. Leur espacement sera donc légèrement élargi pour assurer une certaine fluidité du trafic. D'ici Pâques, les plantations devraient être effectuées et les bacs disposés définitivement.

19. Bardonnex – zone 20 km/h

Devant les problèmes posés par la récente densité du trafic poids lourds, il s'est avéré que la traversée de la zone 20 km/h du village de Bardonnex est autorisée à ces derniers. Une demande a dès lors été faite à la Direction générale de la mobilité (DGM) pour que leur passage soit proscrit sur la portion de la route de Bardonnex allant de la Place De-Brunes à son embranchement avec la route de Cugny.

20. Sécurité sur le chemin menant au hangar de Compesières

Un rendez-vous avec la DGM se déroulera sur place le jeudi 14 avril 2011 afin d'étudier les meilleures solutions de marquages et d'indications pour assurer la sécurité des piétons entre les bâtiments scolaires. **M. G. Vuillod** ajoute qu'il est fréquent que des élèves ou leurs parents traversent le chemin alors que des automobilistes manœuvrent dans le même espace.

21. Places de jeux

Les APA (demande d'autorisation procédure accélérée) relatives à la transformation des places de jeux devraient être délivrées ces prochains jours afin que les travaux puissent débuter la semaine prochaine. Cette procédure, simple et soit disant « rapide », avait été choisie car le programme concernait la rénovation et le renforcement de places de jeux existantes.

Par contre, la commune a reçu l'autorisation de construire pour le nouvel espace de jeux compris entre les deux terrains de football ; le site étant sensible, **M. G. Vuillod** s'attendait à de longues négociations et à un délai beaucoup plus long.

22. Transports publics genevois

Les TPG ont demandé l'autorisation d'implanter des distributeurs à billets à la route du Pont-de-la-Fin, ce que la commune a accepté.

23. Déchets

Le tri des déchets a bien fonctionné durant ce premier trimestre 2011 ; la récupération du verre a augmenté de 0.3%, du papier de 10%, du PET de 5%, du compost de 28% alors que l'incinération des ordures ménagères a diminué de 1%.

V RAPPORT DES COMMISSIONS

Sociale et culture : règlement du Fonds de décoration. Par M. Ginior Rana Zolana.

Ce rapport, lié au projet de délibération P-D-1273, sera traité au point VI.8 de l'ordre du jour.

VI PROJETS DE DÉLIBÉRATION, RÉOLUTION, MOTION

- 1. P-D-1266 Crédits budgétaires supplémentaires de fonctionnement 2010**
- 2. P-D-1267 Approbation des comptes 2010**

Selon la même procédure que les années précédentes, la présidente propose de traiter conjointement les deux délibérations relatives à l'approbation des comptes 2010. Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, elle cède la parole à **M. A. Walder**. Celui-ci commente la brochure de présentation des comptes remise à chaque membre du Conseil municipal.

D'autre part, faisant référence à l'arrêté du Conseil d'Etat du 1^{er} septembre 2010 relatif à l'approbation des comptes 2009, **M. A. Walder** cite : « La provision pour pertes sur le reliquat fiscal s'élève au 31 décembre 2009 à 19% de ce reliquat. Le service de surveillance des communes recommande une adaptation de cette provision à un taux minimum de 30% dès le prochain exercice comptable ». Malgré cette injonction, les comptes présentés ont maintenu une provision qui s'élève, pour 2010, à 18%. En effet, après avoir fait la comparaison entre la production et les pertes corrigées des mêmes exercices, ces dernières s'échelonnent, pour la commune de Bardonnex, entre 0,3 et 1,6%. Le pourcentage serait porté de 0.89 à 2.7% si la totalité du reliquat fiscal devait leur être ajouté. Après consultation, le service de la surveillance des communes ne voit finalement aucun problème à l'application de cette méthode.

M. Ch. Hottelier propose le renvoi en commission de ces deux projets de délibération.

- ➔ **La parole n'étant plus demandée, la présidente remercie le maire pour la clarté de ses explications et la réalisation du document de présentation. Elle soumet au vote le renvoi en commission des finances des projets de délibération 1266 et 1267 ; celui-ci est accepté à l'unanimité, soit 13 voix.**

3. P-D-1268 Adaptation des indemnités du maire et des adjoint(e)s par un crédit supplémentaire de fonctionnement 2011

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, la présidente se fait porte-parole du Bureau qui a estimé qu'il était du devoir du Conseil municipal sortant de s'exprimer sur une adaptation des indemnités du maire et des adjoints et a notamment jugé adéquat d'inclure un plan de prévoyance. **Mme B. Guex-Crosier** indique que l'augmentation proposée s'élève à 25%.

M. Th. Schmid relève que le plan de prévoyance débutera au 1^{er} janvier 2012 car il ne peut prendre place en cours d'année.

M. Ch. Hottelier propose que les noms des personnes composant le bureau soient cités dans la délibération.

- ➔ **La parole n'étant plus demandée, la présidente soumet au vote le projet d'amendement proposé par M. Ch. Hottelier ; celui-ci est accepté par 3 voix pour, 10 abstentions.**
- ➔ **La parole n'étant plus demandée, la présidente soumet au vote l'approbation du projet de délibération.**

P-D-1268 Adaptation des indemnités du maire et des adjoint(e)s par un crédit supplémentaire de fonctionnement 2011

Considérant,

- *l'augmentation de la charge de travail et du temps consacré aux activités de la Mairie,*
- *l'augmentation du nombre de séances de travail avec le Canton et de représentation auprès des diverses entités cantonales,*

- *l'augmentation des déplacements pour des séances à l'extérieur du territoire de la commune,*
- *l'indemnité actuelle brute du maire de CHF 28'400.- et celle des adjoint(e)s à CHF 22'400.- chacune par an,*
- *la date de la dernière adaptation, soit novembre 2002.*

Sur proposition du bureau du Conseil municipal, composé de Mme B. Guex-Crosier et de MM. Ch. Hottelier et G. Rana Zolana,

➔ **le Conseil municipal décide**

1. *De fixer l'indemnité brute du maire à CHF 36'000.- et celle des adjoint(e)s à CHF 27'000.- chacune par an.*
2. *De verser ces nouveaux montants dès le 1er juin 2011.*
3. *D'assurer ces gains, sans déduction de coordination, dans un plan de prévoyance, dès le 1er janvier 2012.*
4. *De répartir la cotisation du plan de prévoyance à raison de deux tiers par la commune et de un tiers par le magistrat*
5. *D'accepter un crédit supplémentaire de fonctionnement 2011 de CHF 11'000.- pour l'adaptation des indemnités et les charges sociales y relatives et de le couvrir par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par des économies réalisées sur d'autres rubriques des charges.*
6. *De comptabiliser la dépense prévue dans le compte de fonctionnement 0200.300.00 pour les indemnités et 0200.303.00 et 0200.303.10 pour les charges sociales.*

Cette délibération est prise à l'unanimité, soit 13 voix pour.

4. P-D-1269 Adaptation des jetons de présence des conseillers municipaux par un crédit supplémentaire de fonctionnement 2011

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, la présidente explique que ce projet de délibération s'inscrit dans la même logique que le précédent. Le Bureau du Conseil municipal s'est appuyé sur un article paru dans la Tribune de Genève en août 2010 qui présentait les jetons versés dans les différentes communes genevoises. Il a souhaité mettre également en avant le travail du procès-verbaliste en ajoutant une certaine plus-value au jeton du commissaire concerné. En résumé, une séance de commission coûtera en moyenne CHF 80.- de plus et une séance du Conseil municipal CHF 170.- de plus. **Mme Guex-Crosier** ajoute, qu'en fin d'année, les indemnités atteindront plus aisément le seuil impliquant une soumission aux cotisations sociales.

Prenant en compte l'évolution du coût de la vie, le jeton de présence voté en 2002 équivaldrait de nos jours à CHF 57.-. De plus, **M. Ch. Hottelier** a pu remarquer, ces dernières années, une meilleure qualité des procès-verbaux, plus complets et détaillés.

M. Th. Schmid avait proposé, lors du vote du budget 2010 et alors que la commune cherchait à faire des économies, de réduire les jetons de présence des membres du Conseil municipal. Il lui avait été répondu que l'idée était intéressante mais que le moment était inopportun puisque, pour ce faire, il était nécessaire de modifier la délibération relative au versement des jetons de présence. Le moment opportun est visiblement arrivé ! Néanmoins, pour être cohérent avec lui-même, M. Schmid n'approuvera pas la délibération proposée ce soir. Il ajoute qu'il aurait préféré, pour une question d'élégance, que cette proposition émane du maire et des adjoints plutôt que du bureau du Conseil municipal.

M. D. Fischer estime que les montants concernés sont plus symboliques que rémunérateurs.

M. A. Walder confirme qu'il s'agit de montants modestes et que la commune de Bardonnex n'a pas à rougir en rapport à ce qui se passe dans d'autres communes genevoises. Rebondissant sur la remarque de M. Th. Schmid, il propose que cette délibération soit établie « sur proposition du maire et des adjoints ».

M. F. Giacobino comprend le souci d'économie soulevé par M. Th. Schmid ; il estime qu'il est néanmoins important de maintenir le montant proposé qui doit, selon lui, être considéré comme un dédommagement.

- ➔ **La parole n'étant plus demandée, la présidente soumet au vote le projet d'amendement proposé par M. A. Walder ; celui-ci est accepté à l'unanimité.**
- ➔ **La présidente soumet ensuite au vote l'approbation du projet de délibération.**

P-D-1269 Adaptation des jetons de présence des conseillers municipaux par un crédit supplémentaire de fonctionnement 2011

Considérant,

- *l'augmentation de la charge de travail et du temps consacré aux activités du Conseil municipal,*
- *l'indemnité actuelle des conseillers municipaux à CHF 50.- par séance plénière, de commission et du bureau,*
- *l'indemnité actuelle de CHF 60.- pour le président du Conseil municipal et les présidents de commission,*
- *l'indemnité actuelle de CHF 60.- pour l'établissement d'un procès-verbal,*
- *l'indemnité actuelle pour l'établissement d'un rapport à CHF 25.- par tranche de 250 mots (montant minimum CHF 50.-, maximum CHF 150.-),*
- *la date de la dernière adaptation, soit novembre 2002.*

Sur proposition du maire et des adjoints,

- ➔ **le Conseil municipal décide**

1. *De fixer la valeur du jeton de présence des conseillers municipaux à CHF 60.- par séance.*
2. *De fixer la valeur du jeton de présence du président du Conseil municipal et des présidents de commission à CHF 70.- par séance.*
3. *De fixer la valeur du jeton de présence pour le procès-verbaliste de commission à CHF 80.- par séance.*
4. *De fixer la valeur de l'indemnité pour l'établissement d'un rapport de majorité à CHF 30.- par tranche de 250 mots (montant minimum CHF 60.-, maximum CHF 240.-).*
5. *D'octroyer les jetons de présence susmentionnés pour les séances ordinaires et extraordinaires du Conseil municipal, les séances du bureau du Conseil municipal ainsi que les séances des commissions, y compris les commissions ad hoc, réduites ou réunies.*
6. *De fixer la valeur du jeton de présence pour les séances de moins d'une heure à hauteur de la moitié des montants indiqués ci-dessus.*
7. *De verser ces nouveaux montants dès le 1er juin 2011.*
8. *D'accepter un crédit supplémentaire de fonctionnement de CHF 4'000.- pour l'adaptation des jetons de présence et de le couvrir par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par des économies réalisées sur d'autres rubriques des charges.*
9. *De comptabiliser la dépense prévue dans le compte de fonctionnement 0100.300.00.*

Cette délibération est prise par 12 voix pour, 1 abstention.

5. P-D-1270 Prise en charge de frais de garde d'enfants ou autre personnes à charge des élus par un crédit supplémentaire de fonctionnement 2011

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, la présidente cède la parole à **M. Ch. Hottelier** qui est à l'origine de cette proposition. Devant le souci rencontré par Bardonnex Alternative pour trouver des candidats prêts à s'engager en politique, M. Ch. Hottelier a pensé qu'une telle aide pourrait inciter des personnes à franchir le pas. Le montant proposé ce soir couvre la période allant de la date d'entrée en fonction de la prochaine législature, soit le 1^{er} juin, jusqu'à la fin de l'année. Ultérieurement, la somme sera négociée lors de l'établissement du budget.

M. D. Fischer remercie M. Ch. Hottelier d'avoir amené cette proposition qui donne, à certaines personnes, une chance de plus de participer à la vie politique de la commune.

Mme I. Micheli Kristof regrette de ne voir aucun argument dans cette délibération qui puisse faire naître des vocations.

M. F. Giacobino trouve cette délibération originale, moderne et novatrice mais elle s'inscrit, selon lui, dans un contexte d'étatisation de la responsabilité des parents. Après l'accueil continu à l'école voté récemment, voici que la garde des enfants, hors du contexte parental, se prolonge en soirée. Se référant à la délibération prise précédemment, il estime que le montant du jeton versé permet l'engagement d'une baby-sitter sans que l'Etat n'ait à s'en mêler.

Selon lui, l'engagement au sein d'un Conseil municipal ne se négocie pas et il pense qu'un exemple doit être montré en refusant cet assistantat supplémentaire. Il termine en citant M. Charles de Gaulle qui mettait un point d'honneur à séparer ses dépenses privées des dépenses publiques.

M. Th. Schmid soutient cette délibération. Il demande si la définition de la personne à charge sous-entend ménage commun ce qui lui est confirmé.

En tant que mère de famille et après 16 ans de participation au sein du Conseil municipal, **Mme N. Mouty** pense que l'aide financière proposée peut s'avérer de grand soutien, notamment en cas d'urgence.

M. A. Krasnosselski rappelle que les membres du Conseil municipal sont des élus fonctionnant dans un système de milice. Il relève la difficulté qu'ont les gens à s'engager pour le bien public tout en précisant que la société actuelle ne facilite pas la conciliation entre pression professionnelle et harmonisation de la vie familiale.

Lorsqu'elle a rejoint le Conseil municipal il y a trois ans, **Mme M. Devins** ne savait pas que des jetons de présence étaient versés ; elle n'aurait pas songé que les personnes puissent s'engager, ou ne pas s'engager, pour des questions d'argent.

➔ **La parole n'étant plus demandée, la présidente soumet au vote l'approbation du projet de délibération.**

P-D-1270 Prise en charge de frais de garde d'enfants ou autre personnes à charge des élus par un crédit supplémentaire de fonctionnement 2011

Considérant,

- *la difficulté de concilier la charge de responsable de famille avec celle d'élu,*
- *les limites du système politique de milice,*
- *la volonté du bureau du Conseil municipal de soutenir les citoyens qui souhaitent s'investir dans la vie politique communale,*
- *l'intérêt d'améliorer la représentativité des élus en dédommageant ceux pour qui les frais de garde sont un frein à leur engagement,*
- *le coût des frais de garde pour assumer les activités professionnelles, auquel devraient s'ajouter les frais de garde pour les séances en soirée.*

Sur proposition du bureau du Conseil municipal,

➔ **le Conseil municipal décide**

1. *De faciliter l'accomplissement du mandat de conseiller municipal qui, en tant que père ou mère d'enfants en bas âge (jusqu'à 15 ans) ou ayant des personnes à charge, doivent trouver une solution de garde lors des séances du Conseil municipal et des commissions.*
2. *De fixer la participation de la commune à CHF 12.- par heure de séance (les heures entamées sont dues) pour les frais de garde ; le remboursement étant accordé au conseiller municipal qui en fait la demande, pour autant que le conjoint, le concubin et/ou l'autre parent ne puisse assurer la garde.*

3. *De demander à l'Exécutif de prévoir une procédure de remboursement.*
4. *En cas de litige et/ou de demande extraordinaire, l'Exécutif est seul habilité à trancher.*
5. *D'accepter un crédit supplémentaire de fonctionnement 2011 de CHF 500.- pour la prise en charge des frais de garde et de le couvrir par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par des économies réalisées sur d'autres rubriques des charges.*
6. *De comptabiliser la dépense prévue dans le compte de fonctionnement 0100.317.15.*

Cette délibération est prise par 9 voix pour, 3 voix contre, 1 abstention.

6. P-D-1271 Proposition relative à la division d'une parcelle du domaine public communal en deux parcelles, à la constitution d'une servitude d'usage extérieur et d'une servitude de passage public à pied

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, la présidente cède la parole à **M. A. Walder** qui explique avoir été contacté par M. G. Sapey au sujet de l'accès au cheminement piétonnier longeant la route du Gratillet. En effet, selon la situation parcellaire actuelle, toute personne souhaitant emprunter ledit cheminement empiète sur sa parcelle. De plus, afin de protéger et garantir l'accès à sa propriété, il souhaiterait procéder à l'installation d'un portail. Afin de faciliter l'enregistrement des servitudes nécessaires à l'installation du portail d'une part, et à l'accès au cheminement d'autre part, un transfert du domaine public communal au domaine privé communal est nécessaire, d'où la délibération proposée ce soir.

M. D. Fischer estime que beaucoup trop de temps a déjà été consacré à ce dossier, ce qui montre d'ailleurs les limites de notre système actuel.

Mme H. Schneuwly demande si la servitude inscrite sur la parcelle communale autorisant un usage extérieur est inaliénable. En effet, si l'utilisation du domaine communal devait être modifiée, aurait-on encore la liberté de bénéficier de cet espace pour la manœuvre d'un véhicule par exemple.

M. A. Walder précise que la parcelle concernée par la servitude d'usage extérieur est très petite et il s'agit, de plus, du seul accès à la propriété de M. G. Sapey. Si autre chose qu'un portail était installé à cet endroit, M. Sapey ne pourrait tout simplement plus rentrer chez lui.

➔ **La parole n'étant plus demandée, la présidente soumet au vote l'approbation du projet de délibération.**

P-D-1271 Proposition relative à la division d'une parcelle du domaine public communal en deux parcelles, à la constitution d'une servitude d'usage extérieur et d'une servitude de passage public à pied

Considérant,

- *le tableau de mutation N° 5/2011, établi par HKDgéomatique, ingénieur géomètre officiel, le 28 janvier 2011, prévoyant la division de la parcelle du domaine public communal N°14'395 en deux parcelles, soit une parcelle du domaine public communal N°14'395A, de 3'048 m², et une autre du domaine privé communal N°4'717 (dp 14'395B), de 26 m²,*

- *l'aboutissement des négociations entre la commune et Monsieur Gérard Sapey qui prévoit :*
 - a) *la constitution d'une servitude d'usage extérieur sur la nouvelle parcelle du domaine privé communal N°4'717 au profit de la parcelle N°3'386 (fonds dominant), qui s'exerce sur l'assiette figurée par le symbole F1 au plan de servitudes, établi par HKDgéomatique*
 - b) *la constitution d'une servitude de passage public à pied sur la parcelle N°3'386 au profit de la commune (bénéficiaire), qui s'exerce sur l'assiette figurée par le symbole C1 au plan de servitudes, établi par HKDgéomatique,*
- *le projet d'acte notarié établi par Me Pierre Mottu en date du 22 mars 2011,*
- *conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre k, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et à l'article 11 de la loi sur le domaine public du 24 juin 1961.*

Sur proposition du maire et des adjoints,

➔ **Le Conseil municipal décide**

1. *De demander au Conseil d'État d'accepter la division de la parcelle du domaine public communal N°14'395 en deux parcelles, soit une parcelle du domaine public communal N°14'395A, de 3'048 m2, et une autre du domaine privé communal N°4'717 (dp 14'395B), de 26 m2.*
2. *D'accepter la constitution d'une servitude d'usage extérieur sur la nouvelle parcelle du domaine privé communal N°4'717, feuille 29, au profit de la parcelle N°3'386 (fonds dominant), feuille 29, propriété de Monsieur Gérard Sapey, qui s'exerce sur l'assiette figurée par le symbole F1 au plan de servitudes établi par HKDgéomatique.*
3. *D'accepter la constitution d'une servitude de passage public à pied sur la parcelle N°3'386, feuille 29, au profit de la commune (bénéficiaire), qui s'exerce sur l'assiette figurée par le symbole C1 au plan des servitudes, établi par HKDgéomatique.*
4. *De charger le maire de signer l'acte notarié y relatif.*

Cette délibération est prise à l'unanimité, soit 13 voix pour.

7. P-D-1272 Vente de deux parcelles situées en France mais propriété de la commune de Bardonnex au profit du département de la Haute-Savoie dans le cadre de l'aménagement du carrefour giratoire au Pont-de-Combe

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, la présidente cède la parole à **M. A. Walder** qui indique qu'à peine la commune avait-elle appris qu'elle était propriétaire de la parcelle qu'on lui demandait de la vendre. Cette parcelle est en effet située aux abords d'un carrefour dangereux où le Département de la Haute-Savoie souhaiterait construire un giratoire. Plusieurs propriétaires étant concernés, il n'est cependant pas certain que cette réalisation voie le jour dans un futur proche.

- ➔ **La parole n'étant pas demandée, la présidente soumet au vote l'approbation du projet de délibération.**

P-D-1272 Vente de deux parcelles situées en France mais propriété de la commune de Bardonnex au profit du département de la Haute-Savoie dans le cadre de l'aménagement du carrefour giratoire au Pont-de-Combe

Considérant,

- *les négociations menées entre la SED (société d'équipement du département de la Haute-Savoie), chargé de mission foncière pour le Département de la Haute-Savoie, et la commune, pour la vente de deux parcelles situées sur la commune d'Archamps, mais propriété de la commune de Bardonnex, au profit du département de la Haute-Savoie dans le cadre de l'aménagement du carrefour giratoire au Pont-de-Combe,*
- *la promesse de vente RD 18/1206, rédigée par Maître Jean-François Gojon, le 6 janvier 2010,*
- *la volonté des parties de procéder à cette vente pour un montant de 472 Euros,*
- *les explications données par Monsieur le maire,*
- *l'art. 30, lettre k, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.*

Sur proposition du maire et des adjoints,

➔ **le Conseil municipal décide**

1. *D'autoriser le maire à vendre au Département de la Haute-Savoie les parcelles AS Nos 19p1 et 19p2, de Bardonnex, situées au lieu-dit Les Combes, d'une surface totale de 943 m² pour le prix de 472 Euros (soit environ CHF 612.-).*
2. *De comptabiliser le produit de la vente de 472 Euros (soit environ CHF 612.-) au crédit du compte N° 9520.424.00 « gains comptables sur les placements du patrimoine financier ».*
3. *De mettre les frais de géomètre et de notaire à la charge des acquéreurs.*
4. *De charger Monsieur le maire de signer tous les actes relatifs à cette opération foncière.*

Cette délibération est prise à l'unanimité, soit 13 voix pour.

8. P-D-1273 Révision du Fonds de décoration de la commune de Bardonnex

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, la présidente cède la parole à **M. Ginior Rana Zolana**, auteur du rapport de la commission sociale et de la culture. Il explique que par cette révision la commission a souhaité rendre ce règlement plus clair et fonctionnel.

Mme I. Micheli Kristof, présidente de la commission sociale et de la culture, ajoute que cette dernière a eu le souci de clarifier ce règlement afin qu'il persiste de façon pérenne et sans ambiguïté.

Mme N. Mouty remercie Mme F. Barbe pour la composition du document réunissant l'ancien et le nouveau règlement et faisant ainsi apparaître clairement les modifications.

La commission ayant fait l'essentiel du travail, **M. A. Walder** propose que cette délibération soit établie « sur proposition de la commission sociale et culture ».

M. Ch. Hottelier a pu relever que la notion de pérennité avait été introduite dans le règlement et que la prise de décision était mieux définie. Il propose deux corrections facilitant la lecture à l'article 5 et à l'article 9. Toutes deux sont acceptées.

- ➔ **La parole n'étant plus demandée, la présidente soumet au vote le projet d'amendement proposé par M. A. Walder ; celui-ci est accepté par 12 voix pour, 1 abstention.**
- ➔ **La présidente soumet ensuite au vote l'approbation du projet de délibération.**

P-D-1273 Révision du Fonds de décoration de la commune de Bardonnex

Considérant,

- *la proposition faite au Conseil municipal de réviser le règlement afin de permettre de clarifier distinctement les œuvres pérennes de celles éphémères,*
- *le rapport de la commission sociale,*
- *le préavis favorable, à l'unanimité, de la commission sociale du 8 mars 2011,*
- *la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.*

Sur proposition de la commission sociale et culture,

➔ **le Conseil municipal décide**

1. *De modifier le règlement du Fonds de décoration communal et de l'adopter tel que mis à jour, selon annexe.*

Cette délibération est prise à l'unanimité, soit 13 voix pour.

9. P-D-1274 Crédit d'étude de CHF 30'000.- destiné à la rénovation et à la réhabilitation de la laiterie de Compesières

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, la présidente cède la parole à **M. A. Walder**. Se référant à l'exposé des motifs, il pense qu'il serait temps, d'un point de vue patrimonial, d'entreprendre de légers aménagements sur le site de Compesières. Le bâtiment de la laiterie s'y prête bien puisqu'il ne changera vraisemblablement pas d'affectation au fil du temps. La rénovation consiste en une amélioration de l'accès et de la disposition des toilettes, de la reprise du local dévolu à la pétanque en échange d'un espace côté Salève, de la rénovation de la salle située au premier étage et de son escalier d'accès. Il ajoute que le crédit voté ce soir couvre la fourniture des plans de rénovation du bâtiment et la procédure jusqu'au dépôt de la requête en autorisation de construire. Le coût des travaux pour la rénovation totale du bâtiment devrait quant à lui avoisiner les CHF 350'000.-.

Mme M. Devins n'a pas le souvenir que la création d'une salle de réunion ait été discutée en commission.

Mme N. Mouty précise que l'espace est existant et qu'il s'agit donc d'une rénovation ; la commission l'avait d'ailleurs visité.

M. J. Vallet demande si la rénovation du bâtiment de la laiterie risque de porter préjudice au plan de site de Compesières.

Etant donné qu'il n'est pas prévu de modifier le bâtiment, **M. A. Walder** ne pense pas que cette rénovation soit préjudiciable au plan de site. Si des inquiétudes devaient surgir, l'autorisation de construire ne sera tout simplement pas délivrée.

➔ **La parole n'étant plus demandée, la présidente soumet au vote l'approbation du projet de délibération.**

P-D-1274 Crédit d'étude de CHF 30'000.- destiné à la rénovation et à la réhabilitation de la laiterie de Compesières

Considérant,

- *l'état préoccupant du site de Compesières,*
- *les premières réflexions de la commission des bâtiments,*
- *les besoins de rénovation et réhabilitation de la laiterie de Compesières (bâtiment 1'142),*
- *la volonté d'améliorer les toilettes à usage du hangar dont le raccordement aux eaux usées est impératif,*
- *le potentiel de ce petit bâtiment et l'opportunité de créer une salle de réunion,*
- *l'exposé des motifs.*

Sur proposition du maire et des adjoints,

➔ **le Conseil municipal décide**

1. *D'ouvrir un crédit d'étude de CHF 30'000.- destiné à la rénovation et réhabilitation du bâtiment « Laiterie de Compesières ».*
2. *De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements sous la rubrique 0835.503.00.*
3. *De la porter à l'actif du bilan, 0835.143.00, dans le patrimoine administratif.*
4. *D'amortir cette dépense avec le crédit qui sera voté pour la réalisation des travaux.*
5. *En cas de non-réalisation du projet, d'amortir ce crédit en cinq ans, soit de 2012 à 2016, par le compte de fonctionnement 0835.331.00.*

Cette délibération est prise à l'unanimité, soit 13 voix pour.

10. P-D-1275 Crédit d'étude de CHF 175'000.- destiné à l'élaboration d'un programme de construction d'une halle pour les activités artisanales

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, la présidente cède la parole à **M. A. Walder** qui fait un historique du dossier. Suite à la pré-étude menée en partenariat avec la Fondation des terrains industriels (FTI) pour la réalisation d'une construction de grande envergure, la Tuilerie a annoncé qu'elle ne souhaitait pas une telle densification de la zone. Cette décision n'entrave toutefois pas les accords pris avec la commune quant à la réalisation d'un bâtiment artisanal dont la hauteur serait toutefois limitée à environ 11 mètres de haut. Comme précédemment, le crédit d'étude couvre la fourniture des plans du bâtiment et la procédure jusqu'au dépôt de requête en autorisation de construire. Marchés publics obligeant, le mandataire qui suivra le chantier ne sera pas le même que celui qui suit le dossier depuis son début et qui orchestre l'étude. Enfin, un planning ambitieux a été établi ; le dépôt de la requête en autorisation de construire devrait être déposé à la fin de l'année permettant de commencer les travaux début 2012.

M. Th. Schmid demande si les deux parcelles citées dans l'exposé des motifs sont concernées par le projet.

M. A. Walder précise que le bâtiment communal envisagé ne se situerait que sur la parcelle n°13465 ; il suggère donc de modifier le considérant en conséquence.

Mme H. Schneuwly s'assure que, selon la conformité de zone, la hauteur maximale du bâtiment pourrait être à 21 mètres, ceci sous réserve de l'accord du vendeur.

➔ **La parole n'étant plus demandée, la présidente soumet au vote l'approbation du projet de délibération.**

P-D-1275 Crédit d'étude de CHF 175'000.- destiné à l'élaboration d'un programme de construction d'une halle pour les activités artisanales

Considérant,

- *les négociations menées depuis plusieurs années avec le propriétaire de la Tuilerie,*
- *la demande exposée dans le document du 22 octobre 2007 de la société « Tuileries & Briqueteries SA » de Bardonnex ainsi que les compensations exposées dans ledit document (annexe 1) faisant partie intégrale des conditions de l'accord,*
- *la proposition, en compensation de la facilité donnée au chemin de Lathoy, de vendre à la commune de Bardonnex une parcelle d'environ 3'500 mètres carrés au prix de CHF 150,- le mètre carré, pour son futur projet d'immeuble artisanal,*

Ladite parcelle sera détachée de celle portant le N°13'465, sise en zone industrielle, et nivelée au niveau du chemin des Épinglis (annexe 2). La société « Tuileries & Briqueterie SA » prendra à sa charge tous les frais de découverte, d'exploitation et d'élimination des impropres conformément aux dispositions légales,

- *la convention signée le 31 juillet 2008 (annexe 3),*
- *la volonté d'ériger un bâtiment du type halle artisanale,*

- les demandes pressantes de plusieurs entreprises de la commune qui ont fait part de leur intérêt pour ces locaux,
- l'exposé des motifs.

Sur proposition du maire et des adjoints,

➔ **le Conseil municipal décide**

1. D'ouvrir un crédit d'étude de CHF 175'000.- destiné à l'élaboration d'un programme de construction d'une halle pour des activités artisanales,
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements sous la rubrique 9530.503.00.
3. De la porter à l'actif du bilan, 9530.143.00, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir cette dépense avec le crédit qui sera voté pour la réalisation des travaux.
5. En cas de non réalisation du projet, d'amortir ce crédit en cinq ans, soit de 2012 à 2016, par le compte de fonctionnement 9530.331.00.

Cette délibération est prise à l'unanimité, soit 13 voix pour.

11. P-D-1276 Crédit d'investissement de CHF 69'000.- destiné à l'installation d'un système de fermeture électromécanique des accès des bâtiments communaux

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, la présidente cède la parole à **M. A. Walder** qui explique que l'objectif de cette délibération est l'installation d'un système de mise en passe modulable. Au fil des ans, l'organisation au sein des différents bâtiments communaux a varié et leur accès demande des trousseaux de clés volumineux ; la mise en passe d'origine datant de plus de 30 ans et certains cylindres ayant été modifiés. L'adoption du crédit d'investissement proposé ce soir permettrait la mise de l'ensemble des entrées sous électronique sans devoir requérir à l'électrification des portes. Le principal coût du projet réside dans l'acquisition des différents cylindres, sachant qu'un cylindre électronique coûte CHF 515.-. Le système offrirait également une traçabilité de l'occupation des locaux, chaque cylindre pouvant mémoriser les 700 dernières clés utilisées pour son ouverture. Autre avantage, la programmation initiale serait réalisée à l'usine.

M. Ch. Hottelier demande quelle quantité de cylindres doit être achetée pour couvrir l'ensemble des bâtiments communaux.

M. A. Walder répond que dans le projet de base est compris l'achat de 73 cylindres électroniques et 35 mécaniques, sachant que les deux types de cylindres peuvent être ouverts avec la même clé.

Les clés étant alimentées par piles et la programmation faite par informatique, **M. J. Vallet** regrette qu'aucun calcul énergétique n'ait été fourni.

M. F. Giacobino propose le renvoi en commission de ce projet de délibération. Il regrette que les membres de la commission n'aient pas rencontré l'entreprise ; de plus, il ne voit pas l'avantage du système présenté et une traçabilité à outrance le gêne.

S'agissant de bâtiments publics, **M. D. Fischer** trouve justement intéressant qu'une traçabilité puisse être établie.

- ➔ **La parole n'étant plus demandée, la présidente soumet au vote le renvoi en commission du projet de délibération. Le renvoi est refusé par 3 oui, 8 non, 2 abstentions.**
- ➔ **La présidente soumet ensuite au vote l'approbation du projet de délibération.**

P-D-1276 Crédit d'investissement de CHF 69'000.- destiné à l'installation d'un système de fermeture électromécanique des accès des bâtiments communaux

Considérant,

- *la gestion lourde et malaisée du contrôle des accès des bâtiments communaux pour l'administration communale,*
- *l'exemple du hangar dont le passe général nécessite un total de onze clés,*
- *le coût important engendré par la perte d'une clé qui fait l'objet d'une mise en passe générale,*
- *l'aspect innovant d'un système non câblé et sans alimentation du cylindre,*
- *l'ancienneté de la plupart des bâtiments communaux qui favorise l'installation d'un tel système de fermeture de portes,*
- *l'utilité d'améliorer la sécurité et la flexibilité des accès des bâtiments communaux,*
- *l'entrée en matière de la commission des bâtiments lors de sa séance du 8 mars 2011,*
- *la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.*

Sur proposition du maire et des adjoints,

➔ **le Conseil municipal décide**

1. *D'ouvrir un crédit d'investissement de CHF 69'000.- destiné à l'installation d'un système de fermeture électromécanique des accès des bâtiments communaux,*
2. *De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements 0890.503.10 puis de la passer à l'actif du bilan, 0890.143.10,*
3. *D'amortir la dépense sur une durée de 10 ans, de 2012 – 2021, par le compte de fonctionnement, 0890.331.10,*
4. *D'attribuer 1% du montant des travaux effectifs au Fonds de décoration une fois le projet réalisé.*

Cette délibération est prise par 10 oui, 1 non, 2 abstentions.

12. P-R 1026 Pour une mise en valeur des produits agricoles de proximité

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, la présidente cède la parole à **M. G. Vuillod** qui relate le soutien de l'Exécutif pour ce projet de résolution proposé par Agri-Genève. Cette fédération genevoise, regroupant tous les métiers de l'agriculture, souhaiterait insister auprès des collectivités publiques afin qu'elles s'engagent à consommer le plus « local » possible. En montrant l'exemple, ces dernières répondent d'ailleurs à une multitude d'objectifs qu'elles se fixent elles-mêmes ; il pense notamment à l'Agenda 21. De plus, depuis plusieurs années, les agriculteurs genevois ont mis l'accent sur des productions de haute qualité, qui répondent aux exigences et à la demande des consommateurs locaux. Ces efforts sont notamment traduits par l'adoption de la marque *Genève Région Terre-Avenir*, qui garantit aux consommateurs, outre une traçabilité complète, des produits de qualité élaborés dans le respect de strictes conditions environnementales et sociales.

Dans ce même ordre d'idée, il serait judicieux de s'assurer que les repas servis dans le cadre de La P'tite Bouffe comprennent des produits issus de cultures de proximité.

Il termine en rappelant qu'une brochure, éditée par l'État de Genève et visant à sensibiliser et guider la population dans son mode de consommation, a été déposée à la place de chaque membre du Conseil municipal.

M. B. Boymond demande quelle surface géographique couvre le label Genève Terre-Avenir.

M. G. Vuillod répond qu'il s'agit de l'intégralité du canton de Genève plus la zone franche.

M. Th. Schmid ajoute qu'en prenant cette résolution, le Conseil municipal fait une déclaration d'intention. A charge des prochains membres du Conseil municipal et de l'Exécutif de mettre en pratique ces intentions.

Par cette résolution, la commune se donne les moyens de diffuser une information claire et engagée auprès de la population. Etant propriétaire d'une auberge communale, **M. Ch. Hottelier** pense qu'une réflexion pourrait être menée auprès du tenancier ainsi qu'auprès des locataires du hangar lors de l'organisation de manifestations.

M. G. Vuillod indique que beaucoup d'entreprises ou de restaurants consomment déjà des produits Genève Terre-Avenir mais ils ne sont malheureusement pas encouragés à en faire la promotion.

➔ **La parole n'étant plus demandée, la présidente soumet au vote l'approbation du projet de résolution.**

P-R 1026 Pour une mise en valeur des produits agricoles de proximité

Considérant,

- *les volontés politiques d'adhérer à un concept de développement durable,*
- *les principes de souveraineté et de sécurité alimentaires, indissociables d'une vision à long terme de notre société,*
- *l'importance pour l'être humain de réapprendre à se nourrir correctement et en adéquation avec les cycles naturels,*

- *la pollution engendrée inutilement par des transports de nourriture à travers le monde.*

Sur proposition du maire et des adjoints,

➔ **Le Conseil municipal décide**

1. *D'affirmer sa volonté de mettre en place une politique active de consommation des produits agricoles de proximité.*

Cette résolution est prise à l'unanimité, soit 13 voix pour.

VII PROPOSITIONS INDIVIDUELLES, QUESTIONS ET DIVERS

1. Places de jeux

Il est grand temps que les autorisations de construire relatives aux différentes places de jeux soient délivrées car de nombreuses remarques de mécontentement sont parvenues aux oreilles des membres du Conseil municipal. **M. D. Fischer** regrette que les espaces soient déjà en chantier et sécurisés de manière assez aléatoire.

2. Enquête

En début de semaine, une enquête a été réalisée par un département cantonal au passage de la frontière suisse. **M. B. Boymond** indique qu'un petit questionnaire était remis aux automobilistes les interrogeant notamment sur leur provenance et leur destination.

M. A. Walder ajoute que cette enquête a également été menée à la douane autoroutière de Bardonnex ; il est d'ailleurs toujours très intéressant d'avoir des retours et connaître les origines et destinations des véhicules en transit.

3. Présentation des comptes 2010

M. Ch. Hottelier remercie l'administration d'avoir intégré la couleur dans la présentation des comptes ; ceci les rend encore plus lisibles.

4. Autour d'une table

Mme H. Schneuwly a participé au repas « Autour d'une table » qui s'est récemment déroulé à l'Auberge de Landecy. Le repas servi était frugal et les participants sont repartis mécontents. Elle remercie la mairie de lui avoir remboursé le montant des boissons qu'elle s'était proposé d'offrir aux personnes présentes.

5. Consommation locale

Dans la continuité de la résolution encourageant à la consommation de produits locaux, **M. F. Giacobino** propose que l'eau locale, soit celle du robinet, soit consommée lors des verrées d'après conseil ou lors des séances de commission. Pour satisfaire les amateurs de bulles, il propose de faire l'acquisition d'une machine permettant de gazéifier l'eau.

VIII CALENDRIER

Commissions	Aménagement	16.05.11	18h30	Salle des commissions
	Bâtiments et écoles	13.04.11	18h30	Salle des commissions
	Environnement et développement durable	24.05.11	18h30	Salle des commissions
	Finances et sécurité	02.05.11	19h00	Salle des commissions
	Routes, travaux et emplacements communaux	19.04.11	17h30	Salle des commissions
	Sociale et culture	20.04.11	18h30	Salle des commissions
			12.05.11	18h30

Prochaines séances du Bureau du Conseil municipal, 18h30 à la mairie :

Le 2 mai 2011.

Prochaines séances du Conseil municipal :

Le 10 mai 2011 à 18h30 suivi d'un repas.

La parole n'étant plus demandée, la présidente remercie l'assistance et lève la séance à 23h00.

Béatrice Guex-Crosier, Présidente

Ginior Rana Zolana, Secrétaire

Genève, le 15 avril 2011/fb